

MON PAYSAGE,
NOTRE PANORAMA

NOTREPANORAMA.COM



PLAN PAYSAGE DE LA ROUTE 138

RÉSUMÉ

Septembre 2013



TABLE DE
CONCERTATION
SUR LES PAYSAGES

CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Comité technique

Lise Buteau, directrice générale adjointe, CLD de la Côte-de-Beaupré, présidente de la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

Stéphane Chaîné, aménagiste, MRC de Charlevoix

Pierre-Alexandre Côté, adjoint au directeur général et responsable du Service de l'aménagement du territoire, MRC de La Côte-de-Beaupré

Geneviève Dion, conseillère en aménagement du territoire, Direction de la Capitale-Nationale, ministère de la Culture et des Communications

France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire, MRC de Charlevoix-Est

Françoise Roy, chargée de projet de la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

Daniel Trottier, architecte-paysagiste, coordonnateur du module Aménagement du territoire, environnement et paysage, Direction de la Capitale-Nationale, service des inventaires et du plan, ministère des Transports

Consultants

Karine Chalifoux, Groupe IBI/DAA

Marie-Claude Robert, Groupe IBI/DAA

Conception graphique

Évolution graphique

Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

30, rue Sainte-Marguerite
Beaupré (Québec) G0A 1E0

Téléphone : 418 827-5256, poste 208

Télécopieur : 418 827-5065

Courriel : paysages@cldcdb.net

www.notrepanorama.com

Crédits photos : Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.
Photographie page couverture : secteur Cap-à-L'Aigle, La Malbaie

Imprimé sur du Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié FSC, Écologo et Procédé sans chlore, et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



REMERCIEMENTS

Le présent document¹ a bénéficié du soutien de l'*Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est* dont les partenaires sont :

- ▶ La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;
- ▶ Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- ▶ Le Secrétariat à la Capitale-Nationale;
- ▶ Le ministère de la Culture et des Communications;
- ▶ Le ministère des Transports du Québec;
- ▶ Le CLD de la Côte-de-Beaupré;
- ▶ Le CLD de la MRC de Charlevoix;
- ▶ Le CLD de la MRC de Charlevoix-Est;
- ▶ La MRC de La Côte-de-Beaupré;
- ▶ La MRC de Charlevoix;
- ▶ La MRC de Charlevoix-Est;
- ▶ Tourisme Charlevoix.

Cette entente supporte également les activités de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, une instance regroupant de nombreux organismes publics ou privés concernés par les paysages. La Table a pour mission d'informer, de sensibiliser, de concerter et d'acquérir des connaissances en matière de paysages aidant ainsi les organismes membres et leurs partenaires à prendre des décisions éclairées.

INTRODUCTION

Le territoire couvert par la Table de concertation est composé des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.²

Le Plan paysage couvre donc toutes les municipalités de ces trois MRC qui sont traversées par la route 138, de Boischatel à Baie-Sainte-Catherine.

Pour les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, la mise en valeur des paysages est un enjeu lié au développement régional et cette richesse en constitue l'attrait touristique premier.

La route 138 est un axe routier majeur du réseau supérieur possédant les fonctions de transit et de desserte touristique. Elle a un rôle économique où la pression de développement se fait sentir. Elle est aussi la porte d'entrée de la région et doit, de ce fait, stimuler ou maintenir l'intérêt et la qualité de l'expérience du visiteur.

1. Ce document présente un résumé du Plan paysage de la route 138. Pour en saisir toute la portée, il est recommandé de lire le document intégral disponible sur www.notrepanorama.com

2. La carte du concept aux pages 12 et 13 illustre le concept de la signature artistique par secteur.



1. LE RAPPEL DU **MANDAT**

Le mandat confié par la Table de concertation sur les paysages consiste en la réalisation d'un Plan paysage de la route 138 pour le territoire des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Il vise à :

- ▶ Fonder la vision du Plan paysage sur le concept de la signature artistique et approfondir cette vision de façon à en faire le concept fédérateur du Plan paysage de la route 138;
- ▶ Réaliser un Plan paysage qui donne des pistes de design et des paramètres d'aménagement établis sur le concept de la signature artistique pour orienter les interventions à venir;
- ▶ Proposer une instrumentation pragmatique pour la mise en œuvre du Plan paysage de la route 138;
- ▶ Intégrer les acteurs du milieu au travail d'idéation dans une démarche participative de collaboration;
- ▶ Concevoir une mise en valeur misant sur la capacité de mobilisation locale.



2. LE **TERRITOIRE**

Quoiqu'elle soit précisément délimitée d'ouest en est par la route 138, à partir de Boischatel jusqu'à Baie-Sainte-Catherine, la zone d'étude n'a pas de délimitation territoriale fixe au nord et au sud. Elle se confond avec le champ visuel accessible. Elle peut donc varier de quelques centaines de mètres (ex. sur la Côte-de-Beaupré) à plusieurs kilomètres (ex. à proximité du fleuve ou du parc des Hautes-Gorges-de-la-rivière-Malbaie).

Le territoire a été découpé en neuf secteurs¹ qui sont :

- Boischatel – L'Ange-Gardien;
- Château-Richer – Beaupré;
- Beaupré – Saint-Tite-des-Caps;
- Les Caps;
- Baie-Saint-Paul;
- Plateaux de Saint-Hilarion;
- Clermont – La Malbaie;
- La Malbaie – Saint-Siméon;
- Saint-Siméon – Baie-Sainte-Catherine.

Ces neuf secteurs ont été délimités selon les trois critères suivants :

- La morphologie du territoire;
- Le rôle joué par la route dans le territoire traversé;
- L'affectation dominante du territoire.

1. La description et la présentation des secteurs se font d'ouest en est.



3. LES ENJEUX GLOBAUX DE MISE EN VALEUR

L'analyse et la compréhension du territoire ont permis d'identifier des enjeux significatifs qui sont les suivants :

La route 138 :

- ▶ L'axe de découverte des paysages et du terroir;
- ▶ La signalisation et l'orientation vers des routes de caractère;
- ▶ L'inconfort et l'insécurité des traverses urbaines pour l'utilisateur (résident et visiteur);
- ▶ La contribution de l'axe routier à la promotion des arts, du terroir et des paysages du territoire;
- ▶ La valeur économique de la route 138;
- ▶ L'importance du débit routier créant un effet de frontière dans les milieux habités.

Les vues :

- ▶ La conservation des champs visuels panoramiques;
- ▶ La fermeture et l'appropriation des vues sur le paysage et le fleuve;
- ▶ La privatisation et la commercialisation des propriétés offrant des points de vue.

Le paysage :

- ▶ La visibilité des cicatrices paysagères à proximité du corridor routier;
- ▶ La stimulation de la découverte des paysages naturels et culturels;
- ▶ La conservation des trois types d'espaces naturels définis : la forêt, l'espace ouvert (agricole), l'espace marin;
- ▶ L'appartenance du fleuve et des rivières au paysage et le patrimoine naturel du territoire;
- ▶ La diversification de la promotion des paysages (saisonnalité, luminosité);
- ▶ La capacité de faire des haltes aux abords de la route pour observer un point de vue.



La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré est un repère visuel majeur.

Les villes et villages :

- ▶ L'étalement non contrôlé des périmètres urbains;
- ▶ La dispersion de l'occupation bâtie en ruban urbanisé (village-rue, village-rang) le long de la route 138;
- ▶ La faible lisibilité des entrées de villes et de villages;
- ▶ Le mitage par l'occupation résidentielle et la villégiature des côtes et des versants boisés;
- ▶ Le caractère hétéroclite des nouvelles constructions;
- ▶ La prolifération hétéroclite de l'affichage (commercial, publicité et enseigne);
- ▶ Le manque d'aménagement paysager et de mobilier urbain.

L'expression des arts, les savoir-faire et le terroir :

- ▶ La mise en valeur touristique de l'image de quiétude de Charlevoix : un tourisme de détente à l'opposé d'un « tourisme en accéléré » de traversée de la région;
- ▶ La possibilité de choisir un parcours alternatif de découverte du terroir;
- ▶ La faible présence de petit patrimoine et de tout aménagement soigné à proximité de la route 138;
- ▶ La consécration d'un langage et d'une forme architecturale distinctive;
- ▶ La formation des jeunes à l'appréciation et à la lecture des paysages de leur région;
- ▶ L'appauvrissement de la toponymie régionale.



4. LE CONCEPT DE **SIGNATURE ARTISTIQUE**

4.1 LA **VISION**

La route 138 forme un trajet que parcourt le voyageur sur plus de 200 kilomètres et, dans le temps, sur près de deux heures. Sur ce trajet, le voyageur découvre une diversité originale et très variée de paysages. Ce sont ces paysages qui ont forgé, depuis le XIX^e siècle, une tradition artistique.

Cette tradition s'est exprimée sous diverses formes – récits de voyage, tableaux, contes, romans – mais aussi dans le « terroir » et ses valeurs qui sont le résultat d'une lente transmission. Pour l'exprimer dans le concept, il faut créer des ponts (passerelles) entre les legs du passé, le potentiel encore inexploré et les nouvelles dimensions de terroir, trois dimensions qui fondent le dynamisme du développement régional.

Le concept tente de redonner à la route 138 un lien identitaire avec la région et d'articuler une approche touristique basée sur l'« éloge de la lenteur ». La route 138 devrait devenir la voie d'accès à une richesse de « terroir » très présente à ses abords et souvent méconnue parce qu'aucunement signalisée ou encore parce que l'usager de la route n'est pas « invité » à s'arrêter ou à prendre un chemin alternatif.

4.2 L'**IDENTITÉ**

Mettre de l'avant l'« éloge de la lenteur » constitue une autre façon de se déplacer sur un territoire et de faire la lecture d'un territoire ainsi que de retenir la clientèle de passage et la population résidente. D'ailleurs, le tourisme *lent*, s'inscrivant dans les mouvements tels le « slow food » constitue une approche de tourisme durable.

4.3 LES AXES DE MISE EN VALEUR ET LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Le développement du concept s'appuie sur quatre axes de mise en valeur, choisis pour le rôle qu'ils jouent dans la mise en place d'une signature artistique pour la route 138.

L'expression artistique des XIX^e et XX^e siècles, dont la région fut témoin et sujet, a valorisé les paysages naturels (rivières, fleuve, montagnes), le terroir, l'agriculture, la vie rurale et une nature harmonieuse. Ces forces paysagères et identitaires doivent être protégées de l'érosion du temps, créant le pont entre le passé et l'avenir.

Axe 1 – La survivance durable des paysages :

L'axe prioritaire de mise en valeur est la survivance durable des paysages se traduisant par exemple, par la pérennité du caractère agricole, la conservation des boisés d'intérêt et l'acquisition de servitudes de vue sur les panoramas.

Axe 2 – La mise en valeur de l'identité et du terroir :

La mise en valeur de l'identité et du terroir est l'axe qui se définit notamment par des savoir-faire, des traditions et un patrimoine qui rendent l'expérience du visiteur unique. Cet axe se concrétise par la mise de l'avant des lieux-dits, des légendes, des éléments de repère (églises, haltes, routes de caractère) et la promotion d'une signature architecturale régionale.

Axe 3 – L'aménagement de l'axe routier :

Le troisième axe se définit par l'aménagement de la route 138 en offrant au visiteur une expérience plus compatible avec les paysages traversés. Pour ce faire, il faut restaurer le langage des petits patrimoines et l'exprimer dans une signature locale, signaler les lieux de découverte et aménager leur accès, filtrer les éléments visuels irritants sans couper la vue sur les grands paysages, le tout dans le respect des thématiques proposées pour les neuf secteurs.

Axe 4 – La mise en communication et la mise en marché :

Le dernier axe, la mise en communication et la mise en marché, vise à faire de la route 138 une destination de découverte. Il est suggéré d'intégrer une campagne de prospection photographique des paysages, de faire du territoire une œuvre de découverte auprès des écoles et des touristes, de préparer une campagne promotionnelle, etc.

5. LE PLAN PAYSAGE – LES **MESURES GÉNÉRALES**

Des mesures et des intentions d'aménagement s'appliquent à l'ensemble du territoire.

5.1 LES TRAVERSÉES D'**AGGLOMÉRATION**

La traversée d'agglomération est une vitrine par laquelle la municipalité exprime sa culture.

Localisée au centre d'attraction de la municipalité, une œuvre d'art révélera la culture locale. Tout le long de la traversée, le mobilier urbain témoignera du caractère distinctif de la municipalité grâce notamment à la participation d'artistes ou d'artisans dans son élaboration. Voici quelques-unes des mesures suggérées :

- ▶ Travailler à une signature unifiée de petit patrimoine;
- ▶ Bonifier l'aménagement du corridor routier au plan de la sécurité;
- ▶ Structurer l'aménagement des propriétés existantes (stationnement, affichage, entreposage), etc.

5.2 LES LIEUX DE **DÉCOUVERTE**

Chaque municipalité possède des trésors cachés, des découvertes qui sont le témoin du patrimoine et de l'histoire locale. Il faut que ces lieux soient bien signalisés et aménagés en conservant un caractère distinctif. Voici quelques-unes des mesures proposées :

- ▶ Positionner aux entrées de chaque municipalité un panneau avec pictogrammes de signalisation des attraits;
- ▶ Aménager une voie de dégagement pour inciter les visiteurs à emprunter les chemins de traverse;
- ▶ Baliser ces routes avec des bornes, etc.

5.3 LA **FORÊT**

La forêt qui borde la route 138 constitue un élément fort du paysage, largement illustrée dans les œuvres picturales. Pour préserver la forêt et la léguer aux générations futures, il est suggéré :

- ▶ D'établir un corridor écologique, de part et d'autre, de la route 138;
- ▶ De replanter le corridor avec des espèces représentatives des peuplements anciens, etc.



La forêt qui borde la route 138 constitue un élément fort du paysage.

5.4 LE **VERDISSEMENT**

Certains panoramas ont disparu en raison des friches agricoles alors que le déboisement lié à la construction de nouveaux parcs immobiliers a modifié le paysage. Sur une période assez longue, le verdissement réduit l'impact visuel de certains commerces et industries et donne une « patine » végétale aux parcs immobiliers implantés en milieu agricole et forestier. Concrètement, il est proposé de :

- ▶ Naturaliser les pentes dans les secteurs à dominante boisée où l'impact visuel du mitage est marqué;
- ▶ Mettre en place des zones tampons vertes pour fermer les vues sur les activités industrielles, etc.

5.5 LES HALTES ET LES BELVÉDÈRES

Les haltes et les belvédères devraient être un ancrage fort de la signature artistique de la route 138 d'où on aperçoit des panoramas et où on présente la région. Une halte ou un belvédère est une vitrine de la région. La créativité locale dans toutes ses dimensions doit y apparaître. La visite d'une halte ou d'un belvédère devient une expérience, un condensé de la richesse régionale. Son aménagement doit prévoir des outils d'interprétation, une table d'orientation, une bonne identification. La halte ou le belvédère doit être relié en réseau avec les autres haltes ou belvédères.



Le parc de l'Anse à Boischatel, une halte pour découvrir le fleuve.

5.6 LE PAYSAGE, PRODUIT DE TERROIR

Pour pérenniser le paysage, il faut en maintenir les grandes caractéristiques, mais aussi introduire de nouveaux attraits. Par le fleurissement, la signalisation locale, certaines pratiques agricoles, le paysage deviendra un produit du terroir. Voici quelques-unes des mesures suggérées :

- ▶ Privilégier les espèces indigènes;
- ▶ Rendre les cours d'eau traversant la route 138 visuellement accessibles;
- ▶ Rechercher une mise en valeur des bâtiments d'intérêt agricole patrimonial par une utilisation compatible avec le milieu, etc.

5.7 LES VUES

La préservation des vues magnifiées par les artistes représente un défi. La disparition des vues par la déprise agricole est grandissante. Il faut agir sur les sites prioritaires identifiés dans chaque municipalité. Les mesures suggérées sont :

- ▶ Le soutien de l'activité agricole comme composante essentielle des panoramas;
- ▶ La création d'une servitude volontaire avec les propriétaires pour assurer la pérennité de l'accessibilité à la vue, etc.

5.8 LES SCÈNES

Les scènes définissent une expérience marquante du voyage. Certaines scènes peuvent être le départ d'un circuit touristique. Chacune des scènes devient une photographie d'art et une expérience artistique offerte au visiteur.

Les mesures suggérées sont de :

- ▶ Définir le cadrage des scènes à protéger;



L'aménagement d'une halte permettrait de mettre en valeur la scène sur le fjord, la traverse et l'estuaire du Saint-Laurent, à Baie-Sainte-Catherine.

- ▶ Identifier les cicatrices paysagères et les mesures correctrices;
- ▶ Développer un plan lumière (éclairage nocturne) pour mettre en scène les éléments forts du paysage.

6. LE PLAN PAYSAGE **PAR SECTEUR**

Dans sa version intégrale, le plan paysage présente, pour chacun des neuf secteurs :

- ▶ La description du secteur;
- ▶ Ses attraits, ses contraintes et ses découvertes;
- ▶ L'application de la signature artistique¹ :
 - La thématique identifiant le secteur;
 - L'ambiance résultant de l'expérience créée par les interventions d'aménagement;
 - Des scènes ou des tableaux offerts aux visiteurs à partir des points de vue depuis la route 138;
- ▶ Des mesures d'aménagement à mettre en place.



Des aménagements améliorent le corridor routier de la route 138, à Beaupré.

1. Se référer à la carte du concept aux pages 12 et 13.

Secteur Boischatel – L'Ange-Gardien

Thématique : C'est par la route que se révèle le paysage

Ambiances :

- Chambres délimitant et encadrant les zones résidentielles.
- Escarpement boisé en continu.
- Points de vue sur le cordon bâti de l'avenue Royale.
- Agriculture urbaine et maraîchère – produits de niche en vue de maintenir la viabilité du caractère agricole des lieux dans une visée de développement durable de l'économie locale.

Scènes :

- Vue de proximité sur le fleuve entre Boischatel et L'Ange-Gardien (1,5 km).
- Église de L'Ange-Gardien (vue sur ±3,0 km au total).
- Vue panoramique vers l'est sur le Mont-Sainte-Anne (à la sortie de L'Ange-Gardien) (près de 10km).
- Vue panoramique vers l'ouest sur l'île d'Orléans, le pont et la silhouette des villes de Québec et de Lévis. (1,5km).

Secteur Beaupré – Saint-Tite-des-Caps

Thématique : Une promenade verte et ses paysages secrets

Ambiances :

- Traitement naturaliste d'une végétation dense (partie résidentielle de Beaupré).
- Majesté de la végétation forestière.
- Restauration du caractère parcellaire agro-forestier charlevoisien en alternance avec l'ouverture des vues panoramiques sur les Laurentides (de la Côte de la Miche au village de Saint-Tite-des-Caps).
- Création du vocabulaire de petit patrimoine* et verdissement* de l'occupation résidentielle (traversée de Saint-Tite-des-Caps).
- Pauses/découvertes de paysage dans les chemins de traverse (Canyon de Sainte-Anne, site Le repos (sommet de la Côte de la Miche), route de Saint-Joachim, avenue de la Montagne, avenue Royale, sentier des Caps).

Scènes :

- Côte de la Miche en directions est (entrée dans le domaine forestier de la région charlevoisienne) et ouest (le couvert forestier sert de cadre au tableau qui met en scène le fleuve, l'île d'Orléans et la silhouette de la ville de Québec). Soulignons la luminosité qui embrasse la silhouette de la Ville de Québec en fin de journée.
- Vue sur le village de Saint-Tite-des-Caps, les champs, les cultures, la forêt et la silhouette des montagnes (Mont Raoul-Blanchard), en sens est comme en sens ouest.
- Vue ponctuelle vers le nord sur les champs en avant-plan, la forêt au plan intermédiaire et les montagnes en arrière-plan. (moins de 1 km).

Secteur Baie-Saint-Paul

Thématique : Le charme d'une ville charlevoisienne

Ambiances :

- Intégrité forestière des collines de Cap-au-Corbeau, Cap-aux-Rets et de la montagne de la Pointe en regard du mitage* immobilier et de la privatisation des vues.
- Place au piéton dans la traversée de l'agglomération et réseau vert reliant Baie-Saint-Paul à la vallée du Gouffre et aux collines environnantes.

Scènes :

- Les contreforts des Laurentides et la vallée du Gouffre avant le croisement de la route 381.
- Les panoramas de la côte Saint-Antoine sur la vallée du Gouffre, l'embouchure de la rivière du Gouffre, le fleuve et l'île aux Coudres.

Secteur Château Richer – Beaupré

Thématique : C'est par la route que se révèle le paysage

Ambiances :

- Chambres délimitant et encadrant les zones résidentielles.
- Escarpement boisé en continu.
- Points de vue sur le cordon bâti de l'avenue Royale.
- Agriculture urbaine et maraîchère – produits de niche en vue de maintenir la viabilité du caractère agricole des lieux dans une visée de développement durable de l'économie locale.
- Rivières symbolisant l'histoire du Pays des chutes et l'influence des embouchures des rivières sur le façonnement du territoire et de la côte.

Scènes :

- Promontoire où se trouvent le cœur du village, l'église et le couvent de Château-Richer. Scène se prolongeant jusqu'au quai Gravel et offrant une vue exceptionnelle sur le fleuve (église visible sur environ 3 km au total; couvent visible sur moins de 3 km et quai visible ponctuellement sur moins de 1 km).
- Vue axiale directe vers l'est sur la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré. (Visible sur ±3 km dans un axe linéaire à partir de la rivière aux Chiens).
- Site de la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré (se prolongeant au quai offrant une vue exceptionnelle sur le fleuve).

Secteur Les Caps

Thématique : La forêt charlevoisienne

Ambiances :

- Majesté de la végétation forestière et vues panoramiques aux sommets des Caps.
- Pauses/découvertes de paysage : Le Massif, Petite-Rivière-Saint-François.
- Découverte de la forêt selon un mode piétonnier via les sentiers récréatifs en réseau tels le Sentiers des Caps, le sentier Gabrielle-Roy, etc.

Scènes :

- Vues typiques sur les monts et vallées à partir des points hauts de la route 138 (en sens est comme en sens ouest).

La Côte-de-Beaupré

Fleuve Saint-Laurent



Secteur des plateaux de Saint-Hilarion

Thématique : Dans l'intimité du panorama laurentien

- Ambiances :**
- Exposition continue sur les contreforts des Laurentides par l'alternance des paysages ouverts (champs) et fermés (forêts).
 - Majesté de la végétation forestière charlevoisienne.
 - Création du vocabulaire de petit patrimoine* et verdissement* de l'occupation urbaine (traversée de Saint-Hilarion).
 - Pauses/découvertes de paysage : montagne à la Croix, la rue Principale et le circuit touristique de la route des Montagnes.

- Scènes :**
- Vue continue sur le massif laurentien avec le jeu des lumières et des saisons.
 - Église de Saint-Hilarion.

Secteur La Malbaie – Saint-Siméon

Thématique : Vivre le fleuve et ses humeurs

- Ambiances :**
- Alternance et contraste des vues du fleuve et de la forêt.
 - Champ visuel ouvert et continu sur les terres agricoles et le fleuve (Cap-à-l'Aigle).
 - Pauses/découvertes de paysage des chemins de traverses (route du village de Saint-Fidèle et de Port-au-Persil).
 - Renforcer le caractère maritime du paysage; valoriser la diversité des atmosphères créées par les embruns, écumes, houles, marées, levers-couchers de soleil, la luminosité, les brumes, brouillards, glaces, etc.
 - Haltes et panoramas exceptionnels (église de Cap-à-l'Aigle, Carrefour d'accueil et d'orientation du parc marin Saguenay-Saint-Laurent (Parcs Canada) à Saint-Fidèle, halte côtière de Saint-Siméon).

- Scènes :**
- Vue panoramique sur le fleuve, l'ancienne église de Cap-à-l'Aigle et les coteaux du rang Sainte-Mathilde.
 - Au niveau du chemin des Jalins: vue vers l'ouest jusqu'au mont des Éboulements.
 - L'embouchure de la rivière Port-au-Saumon visible de la route 138, lorsqu'on descend vers l'est dans l'amphithéâtre naturel.
 - Le cordon du village de Saint-Siméon avec sa plage et sa traverse offrant une vue panoramique sur le fleuve, les îles à proximité et un caractère de bord de mer.

Secteur Saint-Siméon – Baie-Sainte-Catherine

Thématique : la puissance de la nature/ entre Bouclier canadien et estuaire maritime du Saint-Laurent

- Ambiances :**
- Atmosphère du Bouclier canadien : lacs et tourbières, affleurements rocheux, lacs très présents (en avant-plan), caractère sinueux du tracé routier.
 - Baie-Sainte-Catherine, havre habité dans une nature à l'état brut, point d'orgue dans un long voyage côtier. Le caractère de Baie-Sainte-Catherine n'est pas teinté par les paysages de Charlevoix, mais par son appartenance au fjord et à l'estuaire. La taille ramassée du village contraste avec l'immensité des éléments naturels que sont les montagnes, le fleuve et le fjord.
 - La ponctuation des haltes et des chemins qui donnent accès à des points de vue et des panoramas exceptionnels : Baie-des-Rochers, Deuxième lac du Séminaire, halte d'observation à Baie-Sainte-Catherine, Centre d'interprétation de Pointe Noire.

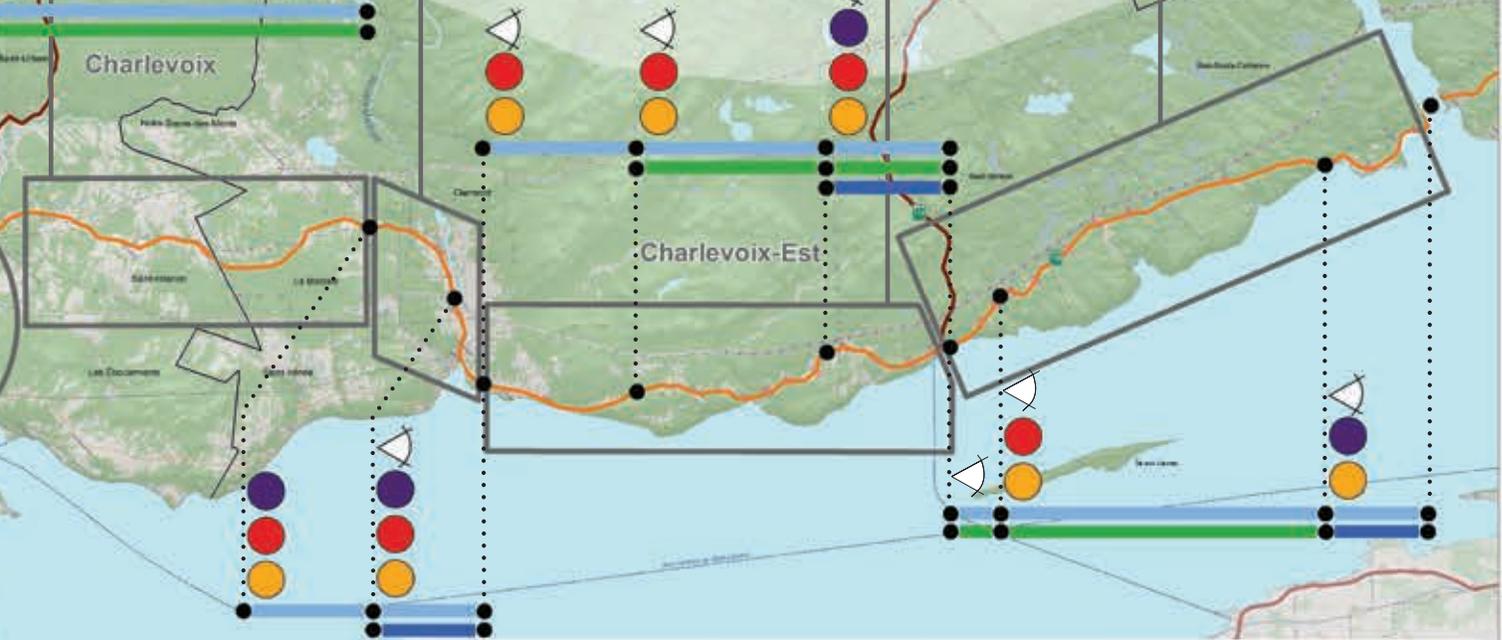
- Scènes :**
- Vue panoramique sur le fleuve et la route de l'Anse-au-Mange-Lard à proximité de Saint-Siméon.
 - Découverte de l'estuaire à la sortie du territoire des lacs.
 - Fjord et traverse de Baie-Sainte-Catherine / Tadoussac.

Secteur Clermont – La Malbaie

Thématique : La vallée des décors : du rural à l'industriel + de la montagne à la rivière + de la rivière à l'estuaire

- Ambiances :**
- Paysage de la vallée : montagnes, abords agricoles pentus, ondulations du paysage agricole (chemin de la Vallée).
 - Tableaux panoramiques dans la traversée de Clermont au rythme des ouvertures et fermetures des vues sur les sites commerciaux et industriels.
 - Pauses/découvertes de paysage (belvédère de Clermont, parcours des berges, chemin de la Vallée, route 362 via le boulevard de Comporté, pont et rivière de la Malbaie).

- Scènes :**
- Belvédère de la croix (Clermont).
 - À l'entrée du centre-ville de La Malbaie : vue axiale sur l'église (repère), vue latérale sur le palais de justice en vice opposée (mise en lumière).
 - Au pont de la rivière Malbaie, la vue vers la vallée et la rivière.
 - À la sortie du pont, direction Cap-à-l'Aigle : Halte « Cabot » avec accès automobile à la grève et à la baie (pêche, pique-nique et accès au bord de l'eau).
 - Halte Pélican : belvédère très fréquenté car il donne une vue dégagée sur la baie.



Légende

- Éléments de paysage**
- Seuil
 - Traversée d'agglomération
 - Traitement des intersections significatives
 - Mise en valeur d'éléments identitaires

- △ Mise en scène
- Amélioration forestière
- Protection des vues
- Protection du littoral
- Secteur

Hydrographie

- Cours d'eau
- Étendue d'eau

Limites

- Limite MRC
- Limite municipale

Infrastructures

- Route 138
- Autre route numérotée
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie



6.1 SECTEUR **BOISCHATEL – L'ANGE-GARDIEN**

Ce secteur débute aux limites municipales de Boischatel et se termine à celles de L'Ange-Gardien; la linéarité de la route 138 dans ce secteur renforce l'étroitesse de la portée et du champ visuels.

À Boischatel, des vues panoramiques s'ouvrent sur l'Île d'Orléans et son pont, la chute Montmorency ainsi que la ville de Québec et, on y découvre un quai. À L'Ange-Gardien, l'église est un attrait. Au sud du boulevard Sainte-Anne, les nombreux lots morcelés accueillent des usages hétéroclites. La falaise pentue est arborée à l'exception de l'ancienne briqueterie Citadelle.

THÉMATIQUE : C'est par la route que se révèle le paysage

Les ambiances suggérées :

- ▶ La préservation des points de vue sur l'avenue Royale;
- ▶ L'encadrement des zones résidentielles par du verdissement.

Les scènes à mettre en valeur :

- ▶ La vue sur le Mont-Sainte-Anne et celle sur l'Île d'Orléans et son pont.

Les mesures d'aménagement proposées :

- ▶ Créer des haltes d'accueil là où se trouvent des ronds-points (demi-tours), relier ces haltes aux attraits de l'avenue Royale par une traverse piétonne sécurisée et, relier l'ensemble de ces haltes en un réseau le long du littoral protégeant l'accès public aux rives et à ses vues;
- ▶ Stabiliser le ravinement et naturaliser en continu l'escarpement de la Côte-de-Beaupré;



L'escarpement sur la Côte-de-Beaupré devrait être naturalisé en continu et le ravinement stabilisé.

- ▶ Planter davantage les secteurs résidentiels;
- ▶ Maintenir le caractère agricole des lieux.

6.2 SECTEUR CHÂTEAU-RICHER – BEAUPRÉ

Ce corridor est délimité par les limites ouest de Château-Richer et l'intersection au début du boulevard du Beau-Pré se rendant au Mont-Sainte-Anne. Comme dans le secteur précédent, les anciens lots agricoles au sud du boulevard Sainte-Anne ont été morcelés et regroupent aujourd'hui divers usages hétéroclites. Le tracé rectiligne de la route 138 fait office de frontière entre les abords hétéroclites au sud de la route 138 et les secteurs agricoles au nord.

À Château-Richer, on découvre plusieurs rivières qui traversent la route mais qui sont peu visibles depuis celle-ci. L'église construite sur le promontoire constitue un repère visuel important. La profondeur des terres agricoles permet d'apercevoir le cordon bâti de l'avenue Royale.



La profondeur des terres permet d'apercevoir l'avenue Royale à Château-Richer.

L'ancienne plage Jacques est dissimulée par un couvert boisé, caractéristique de plusieurs secteurs au sud du boulevard Sainte-Anne. Avant d'arriver à Sainte-Anne-de-Beaupré, on aperçoit la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré, bâtiment important dans l'histoire religieuse de la région et repère visuel majeur. Tout près, on découvre le quai d'où on a des vues imprenables.

THÉMATIQUE : C'est par la route que se révèle le paysage

Les ambiances suggérées :

- ▶ La continuité de l'escarpement boisé;
- ▶ La consolidation d'une agriculture urbaine et maraîchère avec des produits de niche.

Les scènes à mettre en valeur :

- ▶ Le promontoire de Château-Richer;
- ▶ La vue sur la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Les mesures d'aménagement proposées :

- ▶ Créer des haltes d'accueil là où se trouvent des ronds-points (demi-tours), relier ces haltes aux attraits de l'avenue Royale par une traverse piétonne sécurisée et, relier l'ensemble de ces haltes en un réseau le long du littoral protégeant l'accès public aux rives et à ses vues;
- ▶ Stabiliser le ravinement et naturaliser en continu l'escarpement de la Côte-de-Beaupré;
- ▶ Planter davantage les secteurs résidentiels;
- ▶ Maintenir le caractère agricole des lieux.

6.3 SECTEUR **BEAUPRÉ – SAINT-TITE-DES-CAPS**

Ce secteur est délimité par l'intersection au début du boulevard du Beau-Pré et l'extrémité urbanisé de Saint-Tite-des-Caps.

L'usage agricole côtoie l'usage forestier ce qui dévoile un parcours ponctué de vues sur l'activité agricole, la forêt et les montagnes en arrière-plan. En montant ou en descendant la côte de la Miche, on passe d'un univers construit à rural et inversement. Le milieu forestier est fragilisé en raison des industries qui s'implantent en arrière d'une ligne de boisé plus ou moins dense.

En empruntant l'avenue de la Montagne, on aperçoit des vues panoramiques sur le fleuve. Par la route 138, on accède au canyon Sainte-Anne, au sentier des Caps de Charlevoix et au village de Saint-Tite-des-Caps, dont l'église est un repère visuel important. Le village s'étire le long de la route 138 qui est bordé de part et d'autre par des résidences et des commerces.

THÉMATIQUE : Une promenade verte et ses paysages secrets

Les ambiances suggérées :

- ▶ La restauration du caractère agroforestier;
- ▶ Des découvertes dans les chemins de traverse (avenue de La Montagne et le site Le Repos).

Les scènes à mettre en valeur :

- ▶ Les vues sur Québec, du haut de la côte de la Miche et sur le village de Saint-Tite-des-Caps.



La vue sur le village de Saint-Tite-des-Caps constitue une scène à mettre en valeur.

Les mesures d'aménagement proposées :

- ▶ Signaliser et aménager des haltes (au canyon Sainte-Anne, au site Le repos, à la route de Saint-Joachim et à l'avenue de la Montagne);
- ▶ Planter davantage le secteur des Chenaux d'une trame verte;
- ▶ Maintenir le caractère agroforestier qui donne accès aux panoramas laurentiens;
- ▶ Marquer la traverse au poste d'accueil du sentier des Caps de Charlevoix et y aménager un arrêt et un virage sécuritaires.

6.4 SECTEUR **LES CAPS**

Ce corridor routier débute à la limite est du secteur urbanisé de Saint-Tite-des-Caps et se termine en haut de la côte Saint-Antoine, à l'ouest de Baie-Saint-Paul.

Le caractère forestier marque ce secteur, le paysage y est homogène. Il y a peu d'ouvertures visuelles. Selon le type d'exploitation forestière pratiquée, le paysage pourrait être temporairement modifié sur un horizon de 0 à 10 ans. Par la route 138, on accède au sentier des Caps de Charlevoix, au Massif de Charlevoix et au village de Petite-Rivière-Saint-François.

THÉMATIQUE : La forêt charlevoisienne

Les ambiances suggérées :

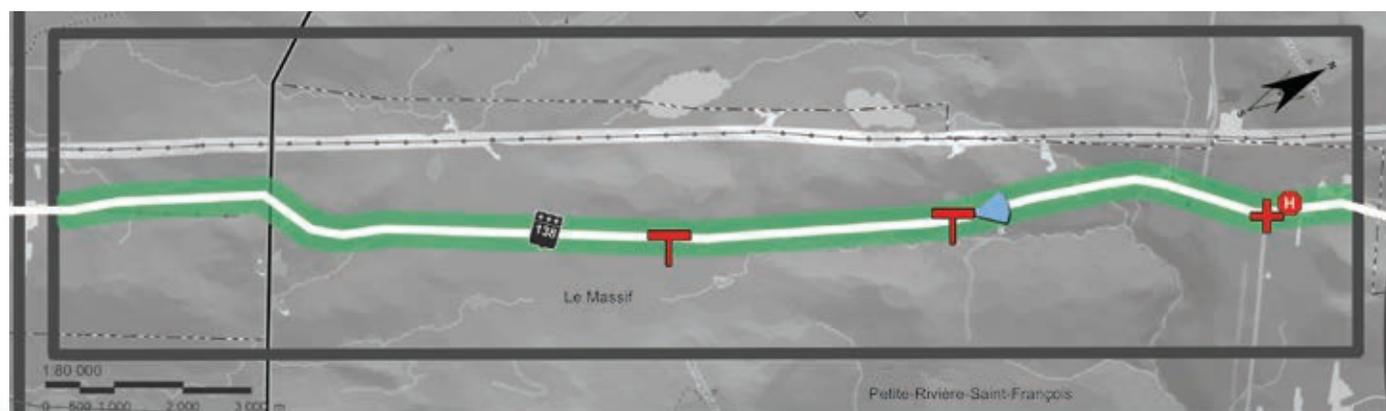
- ▶ Les découvertes telles que le village de Petite-Rivière-Saint-François et le Massif de Charlevoix;
- ▶ Les sentiers de randonnée comme ceux des sentiers des Caps de Charlevoix et Gabrielle-Roy.

Les scènes à mettre en valeur :

- ▶ Des vues typiques de monts et vallées boisés.

Les mesures d'aménagement proposées :

-  Aménager une halte d'information à la croisée de la route 138 et de celle de Petite-Rivière-Saint-François.
-  Signaler et sécuriser l'accès aux sentiers pédestres régionaux (des Caps, Gabrielle-Roy).
-  Aménager une entrée officielle au Massif de Charlevoix.
-  Maintenir l'accès à l'ancien site du Montagnard afin de permettre un arrêt avec point de vue en direction de Baie-Saint-Paul.
-  Rétablir en bordure de voirie, l'établissement d'une flore indigène qui illustre la saisonnalité des effets (entre croissance, floraison, dormance et gel).



Voici les mesures d'aménagement proposées pour le secteur Les Caps.

6.5 SECTEUR **BAIE-SAINT-PAUL**

Ce secteur débute en haut de la côte Saint-Antoine et se termine à la côte à Matou (Saint-Urbain). Il est caractérisé, entre autres, par la présence de la ville de Baie-Saint-Paul, par une vallée agricole et par l'astrolème de Charlevoix, un cratère d'impact météoritique.

Dans la côte Saint-Antoine, une halte permet d'avoir un point de vue unique sur la géographie de Baie-Saint-Paul. Par contre, ce paysage est soumis à une pression de développement qui occasionne le mitage des versants causé notamment par le déboisement pour la villégiature.



Le paysage unique sur la géographie de Baie-Saint-Paul est soumis à une pression de développement.

À Baie-Saint-Paul, la route 138 accueille une activité commerciale hétéroclite où le piéton et le cycliste peuvent difficilement circuler.

En raison de sa qualité visuelle, de l'authenticité de son caractère patrimonial et de l'étroitesse de la vallée, toute intervention a un impact fort.

THÉMATIQUE : Le charme d'une ville charlevoisienne

Les ambiances suggérées :

- ▶ Préserver l'intégrité forestière des versants;
- ▶ Donner place au piéton dans la traversée d'agglomération de Baie-Saint-Paul.

Les scènes à mettre en valeur :

- ▶ Les panoramas à partir de la côte Saint-Antoine.

Les mesures d'aménagement proposées :

- ▶ Aménager une halte dans le secteur du moulin de la Rémy;
- ▶ Protéger l'intégrité forestière des collines de Cap-au-Corbeau, Cap-aux-Rets et de la montagne de la Pointe du mitage immobilier et de la privatisation des vues;
- ▶ Structurer la traversée de l'agglomération en offrant plus de sécurité et de confort pour le piéton, une signature architecturale distinctive, un plan de verdissement, etc.

6.6 SECTEUR **PLATEAUX DE SAINT-HILARION**

Ce corridor est délimité par la côte à Matou et les abords urbanisés de Clermont.

L'usage est majoritairement agroforestier et permet des vues sur les milieux agricoles en avant-plan, forestier au plan intermédiaire et les contreforts des Laurentides en arrière-plan. Par contre, la déprise agricole referme certaines vues.

Dans le village de Saint-Hilarion, empreint de ruralité, l'église constitue le principal repère visuel. Cependant, la route 138 contourne le noyau villageois et l'accès à la rue Principale n'est pas bien signalisé. La traversée de ce segment construit de la route 138 a un caractère peu structuré. Enfin, la route 138 permet d'accéder à la route des Montagnes et de découvrir le belvédère de la Croix à Clermont.

THÉMATIQUE : Dans l'intimité du panorama laurentien

Les ambiances suggérées :

- ▶ La majesté de la forêt charlevoisienne;
- ▶ La vue sur les contreforts des Laurentides par l'alternance des paysages ouverts ou fermés.

Les scènes à mettre en valeur :

- ▶ La mise en valeur des percées visuelles sur l'église de Saint-Hilarion.



À Saint-Hilarion, on aperçoit les contreforts des Laurentides.

Les mesures d'aménagement proposées :

- ▶ Diriger le promeneur vers Saint-Hilarion à partir de l'ancienne entrée de la rue Principale par l'aménagement d'une halte d'information;
- ▶ Aménager la traversée d'agglomération de Saint-Hilarion par du verdissement, le marquage et la sécurisation des traverses piétonnes et la délimitation des accès véhiculaires aux propriétés;
- ▶ Évaluer le potentiel de récupération de l'architecture agricole pour promouvoir des activités artistiques offrant un regard direct sur les montagnes;
- ▶ Entretenir l'accès des vues sur les contreforts des Laurentides par le contrôle de la végétation.

6.7 SECTEUR CLERMONT – LA MALBAIE

Ce secteur est délimité par la vallée de la rivière Malbaie où les villes de Clermont et La Malbaie se suivent sans interruption. La fonction industrielle côtoie les fonctions commerciale et résidentielle, créant un caractère hétéroclite.

L'attrait majeur demeure la vallée et la rivière Malbaie notamment avec son parcours des berges (rivière à saumon) qu'on aperçoit en plusieurs endroits, la vue sur les versants de la vallée et l'embouchure de la rivière Malbaie et le fleuve.

THÉMATIQUE : La vallée des décors : du rural à l'industriel + de la montagne à la rivière + de la rivière à l'estuaire

Les ambiances suggérées :

- ▶ La valorisation du paysage de la vallée et la découverte de celle-ci.



Du haut de la montagne à la Croix à Clermont, on aperçoit la vallée de la rivière Malbaie jusqu'à son embouchure.

Les scènes à mettre en valeur :

- ▶ Le belvédère de la Croix à Clermont permet des vues sur la vallée;
- ▶ Les haltes « Cabot » et Pélican offrent des vues sur la baie de La Malbaie.

Les mesures d'aménagement proposées :

- ▶ Améliorer la signalétique urbaine pour diriger les visiteurs vers les parcours de découverte (montagne à la Croix, parcours des Berges, chemin de la Vallée, pont et rivière de la Malbaie);
- ▶ Aménager une halte à Clermont;
- ▶ Planter une bande arbustive dans le secteur commercial et industriel de Clermont et La Malbaie;
- ▶ Reconfigurer le secteur du pont sur la rivière Malbaie pour permettre une circulation piétonne et cyclable fluide et sécuritaire afin d'en faire un nœud de rencontre de parcours et d'arrêt.

6.8 SECTEUR **LA MALBAIE – SAINT-SIMÉON**

Ce corridor débute à l'embouchure de la rivière Malbaie et se termine au village de Saint-Siméon.

Les secteurs tels que Cap-à-L'Aigle et Saint-Fidèle se développent le long de la route 138. Les vues panoramiques sur l'estuaire du Saint-Laurent sont imprenables.

À la limite du surplomb, des propriétés privées s'implantent et privent des vues par les plantations comme les friches agricoles et forestières le font. De la route 138, on accède à la grève de Cap-à-L'Aigle, Port-au-Saumon et Port-au-Persil.

THÉMATIQUE : Vivre le fleuve et ses humeurs

Les ambiances suggérées :

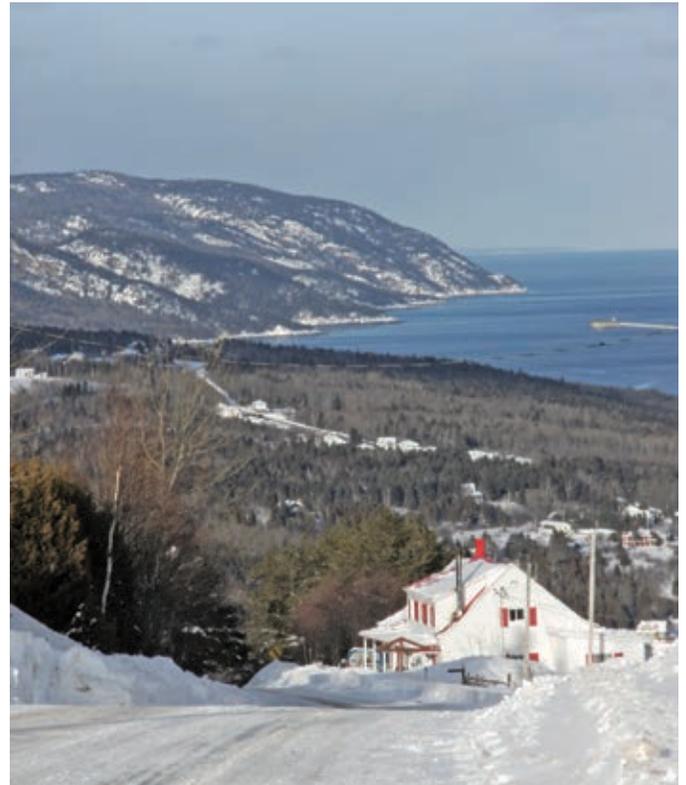
- ▶ Renforcer le caractère maritime du paysage;
- ▶ Aménager des haltes là où se trouvent des panoramas exceptionnels comme à l'église de Cap-à-L'Aigle.

Les scènes à mettre en valeur :

- ▶ L'embouchure de la rivière de Port-au-Saumon;
- ▶ Le village de Saint-Siméon et ses vues sur l'estuaire.

Les mesures d'aménagement proposées :

- ▶ Signaler dès l'entrée de chaque secteur d'une municipalité les découvertes que sont Port-au-Persil, Saint-Fidèle, le Carrefour d'accueil et d'orientation du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (Parcs Canada), etc.;



À Saint-Siméon, le secteur de Port-au-Persil est une découverte à mieux signaler.

- ▶ Aménager la traversée d'agglomération de Saint-Siméon par du verdissage, le marquage et la sécurisation des traverses piétonnes et la délimitation des accès aux propriétés;
- ▶ Relocaliser la ligne de distribution au nord de la route 138 afin de réduire l'encombrement visuel de la vue du fleuve;
- ▶ Identifier les propriétés où la plantation limite les vues sur le fleuve et, selon une approche de gré à gré, obtenir une servitude de vue.

6.9 SECTEUR **SAINT-SIMÉON – BAIE-SAINTE-CATHERINE**

Le dernier secteur est délimité par le village de Saint-Siméon et, à l'ouest par le fjord du Saguenay.

Le village de Saint-Siméon possède un caractère maritime avec des vues sur l'estuaire et les îles du Saint-Laurent. Après le village, on quitte peu à peu le fleuve pour rejoindre un paysage de falaises et de lacs typique du bouclier canadien, peu soumis à la pression de développement.

En arrivant à Baie-Sainte-Catherine, la route redescend au niveau du fleuve et le village côtier est localisé dans un paysage immense. Les diverses découvertes que sont Baie-des-Rochers, Pointe aux Alouettes, Anse de Sable et le centre d'interprétation de Pointe Noire sont mal signalisées.

THÉMATIQUE : La puissance de la nature : entre Bouclier canadien et estuaire maritime du Saint-Laurent

Les ambiances suggérées :

- ▶ L'atmosphère du bouclier canadien avec ses lacs et ses affleurements rocheux;
- ▶ Le village de Baie-Sainte-Catherine, contrastant avec l'immensité du paysage naturel.

Les scènes à mettre en valeur :

- ▶ La découverte de l'estuaire à la sortie du territoire des lacs et le fjord du Saguenay.

Les mesures d'aménagement proposées :

- ▶ Aménager une zone d'accueil au chemin de Baie-des-Rochers;
- ▶ Améliorer l'aménagement de la halte du belvédère du Deuxième lac du Séminaire et celle au belvédère d'observation de Baie-Sainte-Catherine;
- ▶ Rétablir l'établissement d'une flore indigène en bordure de voirie;
- ▶ Aménager une promenade à Baie-Sainte-Catherine.





7. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PAYSAGE

La réalisation du Plan paysage va s'étaler dans le temps sur un horizon allant du court terme jusqu'à quelques décennies. Les acteurs du milieu devront pouvoir compter sur :

- ▶ La communication du Plan paysage dans le milieu;
- ▶ L'adhésion du milieu à ce Plan; plus spécifiquement, l'adhésion au concept de signature artistique, le suivi des recommandations du Plan paysage (conception des aménagements, signalisation, choix de toponymie, etc.);
- ▶ Un soutien financier, de l'accompagnement, de l'intégration des propositions du Plan paysage de la route 138 aux outils des diverses instances, etc.;
- ▶ Des partenaires comme les membres de la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est;
- ▶ Des partenaires de l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale;
- ▶ Des partenariats à établir avec des organismes régionaux tels que la Commission de la Capitale Nationale de Québec, Tourisme Charlevoix, l'Office du tourisme de Québec, etc.;
- ▶ Des projets rassembleurs tels qu'un réseau de haltes et de belvédères qui offrirait une vitrine exceptionnelle et une adhésion au programme de classification des Fleurons du Québec.



NOTREPANORAMA.COM



TABLE DE
CONCERTATION
SUR LES PAYSAGES

CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST